



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 26 septembre 2023 à 18h00

Salle du Conseil

PROCES VERBAL

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY,
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS,
Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

Absent :

Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL.

Quorum atteint.



Conseil Communautaire

Mardi 26 septembre 2023 à 18h00

Salle du conseil - Briançon

ORDRE DU JOUR

Préambule

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du mercredi 12 juillet 2023.

Compte-rendu des Décisions du Président prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T.

Compte-rendu des Décisions du Bureau prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T.

Compte-rendu des Arrêtés du Président.

Ressources

94. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Chambre Régionale des Comptes : Rapport d'observations définitives/volet 1 - Gouvernance, analyse financière et analyse de l'exercice des compétences développement économique, promotion du tourisme et mobilité

95. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – SPL AREA REGION SUD - Approbation du rapport annuel 2022

96. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – SPL Eau Service Haute Durance - Approbation du rapport annuel 2022

97. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – PETR - Nomination des représentants de la Communauté de Communes du Briançonnais au Comité de programmation LEADER 2023-2027

Rapporteur : M. le Président

98. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

99. RESSOURCES HUMAINES - Rémunération - Régime indemnitaire – RIFSEEP ajustement 2

100. RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat « mise en situation professionnelle » avec l'ESRP Seltzer

101. RESSOURCES HUMAINES - Convention avec le CDG05 pour la mise en œuvre de la médecine préventive (Médicom)

102. RESSOURCES HUMAINES - Avenant n°2 à la Convention de mutualisation du service commun « Ressources Numériques et Informatiques »

Rapporteur : Emeric SALLE

103. FINANCES - Budget Général - Décision Modificative n°2

104. FINANCES - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Budget Général

105. FINANCES - Provisionnement pour créances douteuses - Budget Assainissement

106. FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement 2023 - Budget Général

107. FINANCES - Subvention du Budget Général au Budget Assainissement

Rapporteur : Olivier FONS

Compétitivité et Attractivité

108.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Altipolis - Modification des tarifs

Rapporteur : Jean-Marie REY

109.GEMAPI - Système d'endiguement de la Rura – Demande de régularisation

110.GEMAPI - Système d'endiguement de la Rura - Convention relative aux consignes de surveillance

111.GEMAPI – Plaine Alluviale de Névache - Servitude d'Utilité Publique

Rapporteur : Corinne CHANFRAY

112. MOBILITE - Concession de Service Public pour l'exploitation du réseau de Transports Publics de la Communauté de Communes du Briançonnais - Avenant n°2

Rapporteur : Pierre LEROY

Ingénierie et Gestion Technique

113.PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Convention de Coopération du sillon alpin pour le développement durable des déchets et extension du périmètre (CSA3D)

114.PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonérations 2024 des locaux à usage industriel et de locaux commerciaux

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Cohésion Sociale et Territoriale

115.CULTURE - Cinéma Eden studio - Modification des tarifs

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

116.AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES SAISONNIERS - Modification des tarifs

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

117.SOLIDARITE TERRITORIALE - Attribution du Fonds de Soutien et Solidarité Territoriale – FSST

Rapporteur : M. le Président

Questions diverses

M. le Président ouvre la séance par un point sur les travaux sur le chantier du Quartier Berwick qui avancent bien. Il évoque également ceux relatifs au Centre d'Incendie et de Secours de La Grave arrivent à leur terme.

Il évoque ensuite une réunion des Maires qui a eu lieu récemment. 2 sujets ont été évoqués à cette occasion et seront approfondis lors d'une prochaine Conférence des Maires :

- La compétence Petite Enfance et la nécessité de réfléchir à l'évolution de l'offre disponible en matière d'accueil du jeune enfant sur le territoire au regard des besoins.
- La compétence Eau dans la perspective de son transfert en 2026 à la CCB, imposé par le législateur. Les dernières modifications de la loi permettraient aux communes de se regrouper, soit au niveau de l'intercommunalité, soit entre elles, à des niveaux plus petits que l'intercommunalité. Aussi des logiques différentes pourraient être imaginées pour tout ou partie du territoire. M. le Président évoque le lancement d'une étude prospective permettant de disposer d'un audit et des scénarii sur ce qu'il adviendrait à la fois sur les questions tarifaires, sur l'état des réseaux, sur l'état des travaux à réaliser.

M. FINE rebondit sur ces propos et profite de sa prise de parole pour remercier Elisa FAURE qui a relevé un défi énorme au sein de la CCB, en portant le projet social et la mise en place du Centre Social Intercommunal. Ce travail doit être reconnu et salué.

M. HERMITTE intervient sur la gestion de la petite enfance. Il souligne les difficultés aiguës que rencontrent certaines communes, notamment Montgenèvre. Sur le sujet de l'eau, il suggère de se rapprocher de l'expérience menée à Forcalquier. La Communauté de Communes du Pays de Forcalquier – Montagne de

Lure a voté récemment le transfert de cette compétence. Il propose qu'une mission d'élus et de techniciens de la CCB puisse se rendre sur place pour profiter de l'expérience de cet EPCI dont les caractéristiques notamment géomorphologiques se rapprochent de celles de la CCB.

M. le Président abonde en ce sens au regard des disparités communales, tant sur la qualité des réseaux, le prix de l'eau et la manière dont cette compétence est gérée. Il rebondit sur les paroles chaleureuses de M. FINE à l'égard de Mme FAURE et salue à son tour, la qualité du travail accompli.

PREAMBULE

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du mercredi 12 juillet 2023.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Décisions du Président prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T.

- DP2023RESS08 : Modification de l'acte constitutif de la régie mixte du Cinéma d'Art et Essai.
- DP2023RESSNUM080 : Passation d'une convention avec le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (Resah) pour utiliser un marché lié à la Cybersécurité.
- DP2023CST082 : Demande de subvention à la Conférence des Financeurs pour le projet « Chanter ensemble ».
- DP2023CST083 : Demande de subvention à la conférence des financeurs 2024 pour le projet « Yoga sur chaise »
- DP2023CST085 : Demande de subvention de fonctionnement à la Caisse Commune de Sécurité Sociale sur les horaires atypiques de la Crèche Les P'tites Boucles.
- DP2023CST086 : Demande de subvention à la conférence des financeurs pour le projet « Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent jamais »
- DP2023CST087 : Demande de subvention à la conférence des financeurs pour le projet « Contes intergénérationnels »
- DP2023CST088 : Demande de subvention à la conférence des financeurs pour le projet « Hip-Hop Connexion, créer des liens intergénérationnels à travers les ateliers de mixage ».
- DP2023IGT089 : Convention pour la gestion des épaves sur le territoire communautaire.
- DP2023AJMP091 : Accord-Cadre de fournitures courantes et de services – Fourniture et livraison de bio-seaux, composteurs individuels et collectifs.
- DP2023CST092 : Adhésion au Prix Littéraire des Incorruptibles.
- DP2023RESS093 : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes des beaux-arts.
- DP2023RESS094 : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du Conservatoire.
- DP2023CST095 : Demande de subvention 2023 – Financement de poste : « animateur Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ».
- DP2023IGT096 : Demande complémentaire 2023 de Dotation d'équipement des territoires ruraux liée aux demandes de Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 et 2022.
- DP2023CST097 : Appel à projet – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- DP2023CST100 : Demande de subvention pour la réhabilitation, l'aménagement de locaux pour le RPE au sein de la future cité administrative « Le Quartier Berwick ».
- DP2023RESSNUM101 : Renouvellement du contrat passé avec la société Agyssoft pour la fourniture de droits d'accès au logiciel Marco utilisé par la Ville de Briançon.
- DP2023RESSNUM102 : Renouvellement de l'adhésion à l'association CoTer Numérique.
- DP2023CST103 : Demande de subvention à la Fondation de France pour le projet « Vieillir acteur et citoyen sur son territoire : Chantons ensemble ».
- DP2023CST104 : Contrat de prestation avec COODYSSÉE – Claire ZYNGA, Acces-sible.

- DP2023AJMP105 : Marchés de travaux – Réhabilitation d'un bâtiment patrimonial : attribution du lot 10 (Façade et Mur rideau) et déclaration sans suite lot 14 (revêtements sols souples) et 15 (revêtements sols durs).

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Décisions du Bureau prises au titre des délégations consenties par le Conseil, conformément aux dispositions des articles L 2122-22, L5211-2 et L5211-10 du C.G.C.T. :

- Aucune.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des Arrêtés du Président :

- Arrêté 2023CST11 : Fermeture annuelle de l'aire d'accueil des gens du voyage et des saisonniers du 29/09/2023 au 1^{er} novembre 2023.

RESSOURCES

94. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Chambre Régionale des Comptes : Rapport d'observations définitives/volet 1 - Gouvernance, analyse financière et analyse de l'exercice des compétences développement économique, promotion du tourisme et mobilité

Rapporteur : M. le Président

M. le Président rappelle que la période couverte par ce contrôle de gestion concerne essentiellement la majorité précédente.

Deux points sont principalement abordés :

- La situation financière de la CCB qui apparaît bonne et le reste à la fin de la première année du mandat.
- La compétence « promotion du tourisme », sujet qui a longuement fait débat notamment sur l'impact de la loi NOTRe.

M. le Président rappelle que ce qui est apporté dans ce rapport est connu de tous et souligne que certains éléments abordés apparaissent aujourd'hui datés (exemple : Smart Mountain).

M. HERMITTE indique avoir reçu récemment une correspondance de la Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes évoquant l'intérim qu'il a pu assurer. Il n'y a pas d'observations relevées sur cette période-là. Il appelle à un débat sur le tourisme et souhaite que la discussion porte sur les objectifs et non pas sur les Offices de Tourisme.

M. FAUBERT s'étonne du décalage dans le temps de la production de ce rapport et s'interroge sur le fait qu'il s'agisse d'un premier volet. Il aimerait savoir combien de volets sont attendus et à quelles dates.

M. le Président indique qu'un 2^{ème} volet est attendu, dans un délai que seule la Chambre Régionale des Comptes maîtrise.

M. FONS rappelle l'attente des communes rattachées à l'Office de Tourisme des Hautes Vallées quant à une revalorisation de la subvention à l'association notamment, afin de conduire de nouveaux projets (refonte du site Internet). Il met en regard cet effort avec la dynamique observée en matière de collecte de la taxe de séjour sur les 8 communes concernées par le périmètre de l'OTHV.

M. le Président souhaite que l'Etat livre ses conclusions concernant les Attributions de Compensation définitives. Il propose, dès que cela sera fait, l'organisation d'une rencontre avec les Maires concernés par l'OTHV et Eric Peythieu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

- Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives sur la gouvernance, l'analyse financière et l'analyse de l'exercice des compétences développement économique, promotion du tourisme et mobilité concernant les exercices 2014 et suivants.

95. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – SPL AREA REGION SUD - Approbation du rapport annuel 2022

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2022 de la Société Publique Locale AREA Région Sud ;
- Donne quitus à Monsieur le Président, représentant de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'année 2022.

96. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – SPL EAU SERVICE HAUTE DURANCE - Approbation du rapport annuel 2022

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Approuve le rapport annuel des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante, pour l'année 2022, de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » ;

- Donne quitus à Monsieur le Président, représentant de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour l'année 2022.

97. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – PETR - Nomination des représentants de la Communauté de Communes du Briançonnais au Comité de programmation LEADER 2023-2027

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne M. Eric PEYTHIEU en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays du Grand Briançonnais ;
- Désigne M. Richard NUSSBAUM en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes du Briançonnais au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays du Grand Briançonnais ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

98. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide la création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Emploi	Poste	Motif
Cadre d'emploi des adjoints administratifs – tous grades Temps complet Permanent	Assistante administrative fonctions ressources IFSE groupe 2 Poste CCB-P-2023-8	Besoin nouveau
Cadre d'emploi des adjoints techniques – tous grades Temps non complet 30h par mois Non permanent-accroissement temporaire 1 an	Projectionniste cinéma IFSE groupe 2 Poste CCB-NP-2023-1	Renfort organisation du Cinéma

- Décide la modification des postes permanents suivants :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation
Agent Social (tous grades) / Assistant d'accueil petite enfance / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-123	Cadre d'emploi	ATSEM (tous grades) / Assistant d'accueil petite enfance / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-123 Pour régularisation suite à recrutement.
Adjoint administratif ou rédacteur (tous grades) / agent comptable / sans cotation / poste CCB-P-6	Cadre d'emploi / poste / cotation	Adjoint administratif (tous grades) / Assistant administratif de gestion financière, budgétaire et comptable / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-6

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur l'ensemble de ces emplois en l'absence de candidats titulaires correspondants aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 et L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé à la délibération ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

99. RESSOURCES HUMAINES - REMUNERATION - Régime indemnitaire – RIFSEEP ajustement 2

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'ajouter le cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), aux cadres d'emplois bénéficiaires du RIFSEEP,
- Décide d'ajouter à l'article 2.1 « montants plafonds et montants de référence RIFSEEP » de la délibération n°2022-113, le cadre d'emploi des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) pour les groupes de fonction 1, 2 et 3.

Groupe CCB	Cadres d'emploi possibles	Plafond réglementaire annuel du grade	CCB Montant annuel IFSE maximum	CCB Montant maximal annuel du CIA
Groupe 1	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	12000€ (gp2)	11000€	1000€
Groupe 2	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	12000€ (gp2)	11000€	1000€
Groupe 3	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)	12000€ (gp2)	11000€	1000€

- Précise que toutes les dispositions de la délibération n°2022-113 du 29 novembre 2022 s'appliquent aux agents relevant du cadre d'emploi des ATSEM ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

100. RESSOURCES HUMAINES - Convention de partenariat « mise en situation professionnelle » avec l'ESRP Seltzer

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de partenariat « mise en situation professionnelle » joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

101. RESSOURCES HUMAINES - Convention avec le CDG05 pour la mise en œuvre de la médecine préventive (Médicom)

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de mise en œuvre de la médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite Convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

102. RESSOURCES HUMAINES - Avenant n°2 à la Convention de mutualisation du service commun « Ressources Numériques et Informatiques »

Rapporteur : Emeric SALLE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'avenant numéro 2 à la convention portant création d'un service commun « Ressources Numériques et Informatiques », actant l'augmentation de l'effectif du service de 6 à 6,25 postes ;
- Autorise le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

103. FINANCES - BUDGET GENERAL - Décision Modificative n°2

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Adopte la décision modificative n°2 du budget général 2023 de la Communauté de Communes du Briançonnais en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité,
- Dit que la décision modificative n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	DM	Chapitres	DM
011 - Charges à caractère général	335 460,00	70 - Produits des services,	-25 000,00
014 - Atténuation de produits	-783 300,00	73 - Impôts et taxes	689 110,00
65 - Autres charges de gestion courante	32 713,00	74 - Dotations et participations	-10 400,00
		75 - Autres produits de gestion courante	7 530,00
		78 - Reprise sur amortissements	825,00
Sous Total	-415 127,00	Sous Total	662 065,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 077 192,00		
TOTAL	662 065,00	TOTAL	662 065,00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	DM	Chapitres	DM
20 - Immobilisations incorporelles	-35 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-24 200,00
13 - Subventions d'investissement	-24 360,00	13 - Subventions d'investissement	-108 172,00
21 - Immobilisations corporelles	-120 185,00	20 - immobilisations en cours	920,00
23 - Immobilisations en cours	1 125 285,00	041 - Opérations patrimoniales	5 000,00
041 - Opérations patrimoniales	5 000,00		
Sous Total	950 740,00	Sous Total	-126 452,00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 077 192,00
TOTAL	950 740,00	TOTAL	950 740,00

- Approuve la maquette budgétaire de la décision modificative n°2 du budget général 2023 annexée à la délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. FINE souhaite connaître l'état de la trésorerie de la CCB.

M. le Président propose qu'une réponse soit apportée d'ici le prochain Conseil.

Complément apporté dans le Procès-verbal :

A fin septembre 2023, la trésorerie de la CCB s'élève à 8 161 687.13 € (NDLR : éléments apportés par mail)

104. FINANCES - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Budget Général

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Dit qu'il convient d'ajuster le montant de la provision pour créances douteuses ;
- Fixe le montant actualisé de la provision pour créances douteuses à 2 234.89 € (soit 15 % des restes à recouvrer des exercices 2013 à 2021) ;
- Autorise l'émission d'un titre de recettes au compte 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants » pour un montant de 822.11 € ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative n°2 du Budget Général ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

105. FINANCES - Provisionnement pour créances douteuses - Budget Assainissement

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte la création d'une provision pour créances douteuses ;
- Fixe le montant de la provision pour créances douteuses à 270.24 € (soit 15 % des restes à recouvrer des exercices 2019 à 2021) ;
- Autorise l'émission d'un mandat au compte 6817 « dotations sur dépréciations des actifs circulants » pour un montant de 270.24 € ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits lors du prochain conseil communautaire par décision modificative n°2 du Budget Assainissement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

106. FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement 2023 - Budget Général

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Dit qu'il est nécessaire de modifier les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement des AP/CP comme proposés en annexe pour :
 - Smartmoutain
 - Gemapi Clarée
 - Extension de la zone d'activité de La Tour
 - Cité administrative du quartier Berwick
 - Points apports OM_D.S.E.
 - Modernisation des usages et des infrastructures informatiques
 - Sécurisation des infrastructures informatiques
 - Etude préalable au transfert de la compétence « eau potable »
 - Via Clarée ;
- Dit qu'il est nécessaire de créer l'Autorisation de Programme suivante comme proposée en annexe :
 - Compostage
 - Déchetterie Clôt Jouffrey
 - Ressources numériques et informatiques ;
- Dit que les Crédits de Paiement 2023 seront inscrits dans la décision modificative n°2 du Budget Général 2023 ;
- Autorise les reports des Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

M. le Président informe le Conseil que la CAO s'est récemment prononcée pour l'engagement de travaux supplémentaires (à hauteur d'un peu moins de 100 K€) qui sont apparus nécessaires à l'issue de la phase de curage du bâtiment.

Mme DAERDEN s'interroge sur le plan de financement global et sur l'évolution du coût des travaux.

M. le Président indique que la réponse est dans le tableau de l'APCP. Mais il s'engage à ce que les éléments concernant le bilan de l'opération et son évolution soient transmis.

Complément apporté dans le Procès-verbal :

(NDLR : éléments apportés par mail)

Evolution du prix des travaux du Quartier Berwick entre la phase d'avant-projet définitif (APD, juillet 2022) et l'estimatif le plus récent issu des marchés de travaux conclus en phase d'assistance à la passation des contrats (ACT, septembre 2023).

Le Quartier Berwick
Évolution des dépenses TRAVAUX

	APD (date de valeur juillet 2022)		ACT (mise à jour 29/09/2023)	
	HT	TTC	HT	TTC
Montants travaux	10 762 312,99 €	12 914 775,59 €	12 214 773,96 €	14 658 112,33 €

La différence entre les deux montants de travaux (hors maîtrise d'œuvre et aléas) est de 1 743 336 €TTC. Celle-ci est liée principalement à l'augmentation des prix sur la période (énergie et matériaux).

M. FINE souhaite savoir si les partenaires du projet ont été consultés pour revoir leur taux de financement au regard de l'évolution du projet.

M. le Président précise que la CCB a pu obtenir des financements supplémentaires notamment au travers du fonds Vert. L'AP présente un total de recettes de 16,7 M €. Sur cette somme, des subventions ont été obtenues, de la Région pour 2,5 M €, du Département pour 2 M €, de la DETR jusqu'en 2024 à hauteur de 1,5 M €, le fonds friche pour 500 K € et le fonds vert pour 500 K €, soit 7 M € au total. Si l'on déduit la vente des Cordeliers et le FCTVA, l'autofinancement s'élève à 3,6 M € environ pour la CCB et 3,6 M € pour la Ville de Briançon. Ce projet est donc très bien financé.

107. FINANCES - Subvention du Budget Général au Budget Assainissement

Rapporteur : Olivier FONS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Approuve le versement d'une subvention d'équipement en investissement du Budget Général au Budget Assainissement à hauteur de 300 000 € ;
- Dit que cette subvention permet de financer la part des dépenses d'investissement non couverte par les recettes propres du Budget Assainissement 2023 ;
- Dit que cette subvention fera l'objet d'un versement unique durant le mois d'octobre 2023 ;
- Dit que les crédits ont été prévus lors du vote du Budget Primitif 2023 du Budget Général et du Budget Assainissement ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention d'équipement.

COMPETITIVITE ET ATTRACTIVITE

108. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Altipolis - Modification des tarifs

Rapporteur : Jean-Marie REY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-après en euros hors taxe des services délivrés par le Pôle d'innovation économique ALTIPOLIS qui entreront en vigueur à compter du 01 octobre 2023 ;
- Précise que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du Conseil Communautaire ;

Ainsi, les tarifs qui s'appliqueront à compter du 01 octobre 2023 sont les suivants :

1. Services pépinière et hôtel d'entreprises :

Mise à disposition de locaux – Montant des redevances				
	Pépinière d'entreprises Tarifs en € H.T. / m ² / mois			Hôtel d'entreprises Tarifs en € H.T. / m ² / mois
	Année 1	Année 2	Année 3	Tarif unique
Bureau	15 €	18 €	21 €	20 €
Atelier	10 €	13 €	16 €	15 €
Modalités	Convention d'occupation sur 36 mois, non renouvelable Accompagnement inclus pendant durée de l'hébergement Charges incluses			Convention d'occupation sur 24 mois, renouvelable Charges non incluses (voir tableau des charges)

En cas de location de 2 ateliers contigus par un même preneur, une réduction de 50% sur la redevance de l'atelier de plus faible surface sera appliquée. Cette réduction ne s'applique pas au montant des charges qui resteront exigibles dans leur intégralité pour les 2 ateliers loués.

Tableaux des charges applicables (montants forfaitaires) :

Bâtiment Nord																				
Bureau n°	A	B	1	2	3	4	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Surface en m ²	15,48	11,71	17,77	12,65	16,19	17,73	40	17,86	12,65	16,19	17,84	17,4	12,65	17,86	11,9	8,6	20,48	11,93	8,73	30
Charges en €HT/ mois	105	80	120	80	120	120	260	120	80	120	120	120	80	120	80	65	140	80	65	220

Bâtiment Sud														
Bureau n°	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
Surface en m ²	43,39	47,79	43,81	48,01	13,40	16,79	12,07	12,01	11,37	13,1	37,52	25,79	40,67	
Charges en €HT/ mois	150	170	150	170	80	120	80	80	80	80	250	220	260	

2. Solutions nomades et salles de réunion :

	Tarifs en € H.T.		
	½ journée	Journée	Mois
Bureau nomade (bureau individuel)	18 €	30 €	
Bureau en coworking (bureau partagé)	9 €	16 €	150 €
Salle 8 places	30 €	50 €	
Salle 12 places	45 €	75 €	
Salle 24 places et plus	60 €	100 €	

Pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Briançonnais :

- gratuité dans la limite de 10 demi-journées par an (au-delà, le service sera facturé selon le tarif en vigueur)

Pour les partenaires économiques (OTHV, OT Serre Chevalier Briançon, OT de Montgenèvre, CMAR PACA, CCI des Hautes-Alpes, INHA, ADIE, Mondiaux de l'escalade... liste non exhaustive) :

- application d'un tarif réduit de 50%

Toute utilisation à des fins commerciales, formations payantes... sera facturée au tarif plein en vigueur.

3. Offre CIMELAB « Entreprises » :

CIMELAB « Entreprises »		Tarifs en € H.T.		
Service	Nature des prestations incluses	Heure	½ journée	Journée
« Pack Créativité »	Salle de réunion 12 places Mise à disposition du tableau numérique interactif Accompagnement à la prise en main (1/2 heure)		60 €	90 €
« Pack Accompagnement »	Prestation d'accompagnement des entreprises sur un projet ou une formation par le FabManager	60 €		
« Pack FabLab »	FabLab et ses équipements (hors matériaux) Salle de réunion 12 places Mise à disposition du tableau numérique interactif Supervision du FabManager (obligatoire)		160 €	250 €

Pour pouvoir bénéficier du service « Pack Accompagnement », les entreprises et organismes de formation devront s'acquitter d'une adhésion au FabLab, soit un coût annuel de 50 € facturé par Au Coin du Jeu, partenaire du CIMELAB.

4. Service de domiciliation d'entreprises

Le tarif du service de domiciliation d'entreprises reste inchangé, fixé à 70 € HT par mois.

Il inclut la mise à disposition 4h par mois d'une salle de réunion, d'un bureau nomade ou d'un poste dans l'espace de coworking (au-delà, le service sera facturé selon les tarifs en vigueur).

5. Services divers

Les tarifs, hormis ceux des photocopies, demeurent inchangés par rapport à ceux appliqués en 2021 :

Photocopies (papier 80g blanc inclus) :

- 0,035 € HT (soit 3,5 cts) noir et blanc
- 0,10 € HT (soit 10 cts) couleurs

Téléphonie :

- Coût mensuel de l'abonnement inchangé de 1 € HT
- Gratuité des communications

Les consommations (photocopies + téléphonie) sont facturées trimestriellement par Altipolis aux locataires utilisant ces services.

Clés :

- Fabrication d'une clé supplémentaire : 40 € HT par clé

Signalétique :

- Forfait applicable pour tout nouvel entrant ou pour toute demande de changement de nom : 25 € HT pour 2 plaquettes signalétiques (1 extérieur du bâtiment, 1 intérieur)

109. GEMAPI - Système d'endiguement de la Rura – Demande de régularisation

Rapporteur : Corinne CHANFRAY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les niveaux de protection et les zones protégées associées pour le système d'endiguement du torrent de la Rura ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ou son représentant à déposer un dossier d'autorisation du système d'endiguement de la Rura joint à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

110. GEMAPI - Système d'endiguement de la Rura - Convention relative aux consignes de surveillance

Rapporteur : Corinne CHANFRAY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée aux risques naturels, à la gestion des milieux aquatiques et à la ressource en eau à signer la convention jointe à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée aux risques naturels, à la gestion des milieux aquatiques et à la ressource en eau à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

111. GEMAPI – Plaine Alluviale de Névache - Servitude d'Utilité Publique

Rapporteur : Corinne CHANFRAY

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le recours aux procédures de servitude d'utilité publique ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers d'autorisation environnementale et de servitude d'utilité publique jointes à la délibération ;
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique conjointe intégrant :
 - Une enquête pour l'instauration de servitudes d'utilité publique de zones de rétention temporaires des eaux de crues dites « servitudes de sur-inondation » au titre du code de l'environnement
 - Une enquête pour l'instauration de servitudes d'utilité publique au titre de l'article L 566-12-2 du code de l'environnement relative au système d'endiguement ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'établissement des dossiers et à saisir tous prestataires pour ce faire ainsi qu'à requérir tous avis ou observations des autorités compétentes ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures, signer tous documents et accomplir toute démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux négociations amiables correspondantes à l'instauration des servitudes d'utilité publique et aux acquisitions foncières nécessaires au projet.

Mme CHRETIEN tient à remercier la Communauté de Communes et les services pour la constance apportée à ce dossier complexe. Il y a eu 2 réunions publiques et il y aura une enquête publique.

Mme DUCHALAIS est remerciée notamment par M. le Président, également pour son engagement dans ses fonctions de sapeur-pompier.

112. MOBILITE - Concession de Service Public pour l'exploitation du réseau de Transports Publics de la Communauté de Communes du Briançonnais - Avenant n°2

Rapporteur : Pierre LEROY

Vincent FAUBERT a quitté la salle.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 joint à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme DAERDEN remercie les élus et les agents qui se sont investis sur le forum de la mobilité. Cette journée et les échanges qui ont eu lieu avec les différents intervenants étaient intéressants et fructueux. Elle revient sur un problème soulevé en commission et en CDSP, l'évolution de la tarification pour certaines catégories de personnes, notamment les enfants, défavorable par rapport à la précédente délégation. Pour certaines familles, l'obligation de prendre 2 cartes d'abonnement, celle de la carte ZOU et celle de la carte ALTIGO est problématique. Elle souhaiterait que cela soit affiné et puisse être rediscuté. Elle évoque également le report du lancement de l'opération Rézo Pouce et souhaite des compléments d'information.

M. LEROY précise sur ce point que ce dossier est entre les mains du Département qui travaille à son évolution. Il rappelle la nécessité que les élus soient les ambassadeurs de cette solution qui est un vrai plus pour le territoire en matière de développement de l'offre de services Mobilité sur le territoire.

M. le Président revient sur la question de la tarification et rappelle que l'abonnement est de 5€/ mois pour les moins de 11 ans et 10 €/mois pour les collégiens et lycéens. Les enfants ont accès à la totalité du réseau de la CCB. Ce qui est un changement majeur. Il s'agit d'un niveau de service plus important pour un prix qui est tout simplement soit le même, soit moins cher.

Par ailleurs, il tient à rappeler que l'offre ALTIGO propose un niveau de service plus important et un réseau simplifié, avec moins de gros véhicules et plus écologiques. Il entend néanmoins que certaines catégories d'usagers puissent avoir le sentiment que la nouvelle offre leur est défavorable.

Enfin, il souligne que le réseau est aujourd'hui financé à 76% et que seuls 24% sont à la charge de l'usager. Il entend qu'il puisse y avoir un débat sur la gratuité mais tout cela a un coût qu'il faut savoir maîtriser.

M. LEROY rappelle que le système billettique mis en place permettra d'avoir une meilleure connaissance du réseau et de son utilisation. Cela alimentera les discussions et permettra d'imaginer des évolutions.

M. PIC invite à des discussions avec les Régions voisines. Il a rencontré la Communauté de Communes de l'Oisans et souhaite qu'une concertation soit rapidement engagée.

M. le Président invite à avoir une discussion avancée sur ce sujet. Il confie cette mission à M. LEROY pour organiser cette rencontre.

INGENIERIE ET GESTION TECHNIQUE

113. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Convention de Coopération du sillon alpin pour le développement durable des déchets et extension du périmètre (CSA3D)

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la charte de Coopération du sillon alpin pour le développement durable des déchets (CSA3D) annexé à la présente délibération, constatant l'extension du périmètre par adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Coopération du sillon alpin pour le développement durable des déchets (CSA3D) annexé à la présente délibération et à engager les crédits nécessaires à son exécution.

114. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonérations 2024 des locaux à usage industriel et de locaux commerciaux

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Vincent FAUBERT rejoint le Conseil.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux à usage industriel et commerciaux suivants :

Entreprises	Section	Numéro invariant	Locaux exonérés	Situation	Propriétaire n°
SAS Briancondis	AR 200	050230212519	Leclerc	7 rue de la Soie à Briançon	023+1683G
SCPI Immorente	AK 240	0112946K 0112947F 0223234B	Géant Casino Briançon	1 et 1B chemin Fanton à Briançon	023+01543U
SCI Extension	AX 382 A 276	0210343V, 051830210344	Gifi MAG	2 rue des Tabellions ZAC de Briançon sud	023+01323D 183+00079R
SCI Le Chazal	AW 74	0230126800D 0230126801Z	Optibois	Zac de Briançon sud	023+1509U 023+00563U
Les Pep Sud Rhône-Alpes	AE 221	0153247Z	Association les Mas des Roseaux	52 route de Grenoble à Briançon	023+01504R
SCI Immosport Briançon	AX 446	0502301211509K 9002 F 51830211512	Intersport	187 rue des Tabellions à Briançon	023+01686U 183+00095V
SCI P M F	AL 230	0144648E	Entreprise Miazzi	3 route de Gap à Briançon	023+01769H
SAS La Boîte à Outils	AW 374	050230175010K	L'Entrepôt du Bricolage	avenue de Provence ZAC de Briançon sud	023+01863Y
SCI Vamej	AX 293	0164747P	Décathlon Essentiel	339 route des Maisons Blanches ZAC de Briançon sud	023+01908E
SC LBlame	C 1601	0208116X	Entreprise Chalets Bayrou	ZA Pont la Lame à Puy-Saint-André	107+00048P
SCI Ib Numéro 7	AW 206	0185046X 0185049J 0211033W	Boulangerie Marie Blachère et Mangeons Frais	Zac de Briançon sud	023+01910H
SAS Société d'exploitation Amidis et Compagnie	AX 377	050230121901 050230122372 050230162064 050230165497	Carrefour Market	Zac de Briançon sud	023+01763J

- Précise que cette exonération sera effective sur l'exercice du budget 2024 ;
- Charge Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services des Impôts ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à la mise en œuvre de ces exonérations.

115. CULTURE - Cinéma Eden studio - Modification des tarifs

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve, à compter du 1^{er} octobre 2023, les tarifs établis comme suit :

TARIFS APPLICABLES	TTC
Tarif normal	7,30 €
Tarif réduit – 25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, RSA, dernière séance du mardi, opérateurs partenaires et pour évènements	5 €
Tarif – 14 ans et opérateurs partenaires	4 €
Tarif Adhérent Toile filante + cinéchèques	6,30 €
Tarif Scolaires 1 – notamment pour le dispositif « Ecoles au cinéma »	2,80 €
Tarif Scolaires 2 – notamment pour le dispositif « Collèges au cinéma »	2,50 €
Tarif Scolaires 3 – notamment pour le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	3,00 €
Tarif Scolaires 4 – hors dispositif ou pour évènements	4 €
Tarif Evènements	4 €
Carte d'abonnement de 10 séances	63 €
Carte d'abonnement de 10 séances – de 18 ans	35 €
Carte d'abonnement de 10 séances Comités d'entreprise & Amicales	50 €
Spectacles, (opéra, ballet, théâtre)	14 €
Carte d'abonnement de 5 spectacles	50 €
Gratuit animateurs et organisateurs d'évènements, réalisateurs, accompagnateurs de groupes scolaires	0 €
Prêt d'outils pédagogiques (tarif hebdomadaire)	50 €
Location salle de cinéma avec opérateur (tarif horaire)	100 €

- Précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er octobre 2023 et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

116. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES SAISONNIERS - Modification des tarifs

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve, à compter du 1er octobre 2023, les tarifs établis comme suit :

Tarifs Aire d'accueil des gens du voyage et des saisonniers	
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre de l'année N	
Droit de place par emplacement	4 € / jour
Consommation d'eau	Application des tarifs en vigueur
Consommation d'électricité	Application des tarifs en vigueur
Caution	100 €
Indemnité pour occupation sans droit ni titre	30€ / jour
Du 1 ^{er} novembre de l'année N au 31 mars de l'année N+1	
Droit de place par emplacement + accès au bloc sanitaire	6 € / jour
Consommation d'électricité	Application des tarifs en vigueur
Caution	100 €
Indemnité pour occupation sans droit ni titre	30€ / jour

- Précise que les tarifs des réparations restent fixés par la délibération n° 2021-160 du 16 décembre 2021;
- Précise que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er octobre 2023 et pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

M. le Président souligne le fait que l'été s'est bien passé sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

117. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES SAISONNIERS - Modification des tarifs

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Cervières de 645 € pour l'aménagement du sentier de l'Alp, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement du sentier de l'Alp	
Coût de l'opération	2 150 €	HT
	Montant	
Total Subventions	645 €	
CCB	645 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de La Salle les Alpes de 50 857.86 € pour les travaux de voirie chemin de l'école, place de l'église et aménagement de l'ilot central, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de voirie chemin de l'école, place de l'église et aménagement de l'ilot central	
Coût de l'opération	169 526.20 €	HT
	Montant	
Total Subventions	50 857.86 €	
CCB	50 857.86 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 25 748,96 € pour l'aménagement du parc des sports et de loisirs (dossier complémentaire 2023-12 du 9/05/23), conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement du parc des sports et de loisirs (dossier complémentaire 2023-12 du 9/05/23)	
Coût de l'opération	85 829,88 €	HT
	Montant	
Total Subventions	25 748,96 €	
CCB	25 748,96 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de La Grave de 6 696,10 € pour les travaux de voirie route du Chazelet et hameau des Terrasses, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de voirie route du Chazelet et hameau des Terrasses	
Coût de l'opération	31 886,20 €	HT
	Montant	
Total Subventions	16 261,96 €	
Département	9 565.86 €	
CCB	6 696,10 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Puy Saint Pierre de 3 167,25 € pour la réfection du chemin du ruisseau, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection du chemin du ruisseau	
Coût de l'opération	10 557,50€	HT
	Montant	
Total Subventions	3 167,25 €	
CCB	3 167,25 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Puy Saint André de 3 150 € pour le remplacement de mats d'éclairage public, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Remplacement de mats d'éclairage public	
Coût de l'opération	10 500 €	HT
	Montant	
Total Subventions	3 150 €	
CCB	3 150 €	

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2023 de la Collectivité,
- Sollicite les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

M. le Président indique que pour la première fois, le budget alloué au FSST sera entièrement programmé.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19H09.